



SECRETARIAT GENERAL DE L'AFROSAI
AFROSAI GENERAL SECRETARIAT

15^{ème} ASSEMBLEE GENERALE DE L'AFROSAI
Dakar-Sénégal, du 17 au 18 mars 2022

ACCORD DE DAKAR

PREAMBULE

Les Institutions Supérieures de Contrôle des Finances publiques (ISC), Membres de l'AFROSAI,

Convaincues de la nécessité de consolider le rôle essentiel que jouent les ISC dans la garantie des systèmes de reddition des comptes de leurs États respectifs, ainsi que la promotion de la bonne gouvernance, par la création des conditions favorables à une plus grande ouverture au débat public et au partage de connaissances ;

Ayant conscience que la coopération professionnelle aux niveaux régional et international, en vue de leur perfectionnement, est la voie à suivre face aux difficultés lancinantes rencontrées dans le contrôle des finances publiques et des problématiques émergentes caractérisées par l'avènement de nouveaux enjeux de gouvernance liés à des environnements de plus en plus évolutifs ;

Ayant décidé de porter, au sein de l'AFROSAI, de nombreuses questions d'intérêt commun, celles relatives notamment aux nouvelles modalités d'exécution de l'audit externe dans le secteur public en raison, entre autres, de la révolution numérique ou technologique et de l'adoption des Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies et de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine ;

Considérant que le Comité Directeur de l'AFROSAI, lors de sa 54^{ème} réunion, tenue à Yaoundé, au Cameroun, du 07 au 10 août 2018, a adopté, sur proposition de la Commission de Renforcement des Capacités (CRC) et de la Commission de Gestion et de Partage des Connaissances (CGC), deux (02) thèmes techniques à aborder au cours des travaux de la 15^{ème} Assemblée Générale de l'AFROSAI, à savoir :

- Thème 1 : « *L'audit du secteur des industries extractives en Afrique* » ;
- Thème 2 : « *L'intégration du Big Data dans l'audit du secteur public* » ;

Après s'être réunies à Dakar, au Sénégal, les 17 et 18 mars 2022, dans le cadre de la deuxième partie de la 15^e Assemblée Générale de l'AFROSAI ;

- **Considérant** l'importance des revenus tirés de l'exploitation des ressources du secteur des industries extractives pour les économies des Etats africains qui, pour certains, en sont fortement dépendants ;
- **Considérant** les enjeux liés au renforcement de la surveillance des activités du secteur extractif et des opérations de collecte et de répartition des revenus qui en sont issus ;

- **Considérant** l'importance pour les ISC de s'approprier les questions liées à la protection de l'environnement en vue d'aider les gouvernements à bâtir des économies durables et prospères ;
- **Considérant** la nécessité de surveiller les cadres de gouvernance et de mise en œuvre des ODD à l'horizon 2030, de l'Agenda 2050 de la Vision du Régime Minier Africain (VMA) et de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine pour le développement inclusif et durable de l'Afrique ;
- **Considérant** l'augmentation toujours grandissante de la part des investissements directs liés aux industries extractives qui constituent un enjeu majeur pour les ISC dans les Etats africains ;
- **Réaffirmant** leur engagement à promouvoir la bonne gouvernance en aidant leurs gouvernements « à *améliorer leurs performances, renforcer la transparence, assurer la responsabilité, maintenir la crédibilité, lutter contre la corruption, promouvoir la confiance des citoyens et encourager la réception et l'utilisation efficace et efficiente des ressources publiques au profit de leurs citoyens* » ;
- **Considérant** également l'attention particulière prêtée au besoin de jeter les bases d'une intégration progressive de l'utilisation des mégadonnées dans les processus d'audit mis en œuvre par les ISC, malgré des environnements particulièrement marqués par des insuffisances liées à l'infrastructure technologique et à son appropriation résolue par l'administration publique de manière globale ;
- **Considérant** les avantages inhérents à l'utilisation des mégadonnées qui sont de nature à permettre aux ISC de combler les insuffisances liées au niveau d'assurance basé, entre autres, sur les techniques d'échantillonnage et de fournir des informations exhaustives et fiables ;
- **Considérant** la Déclaration de Moscou adoptée à l'issue du 23^e INCOSAI tenue du 25 au 27 septembre 2019 dans laquelle les ISC du monde entier se sont accordées sur la nécessité de réagir efficacement par rapport aux opportunités apportées par les avancées technologiques ;

Conviennent dans le présent Accord, qui met en exergue les principales conclusions auxquelles elles sont parvenues lors des discussions thématiques, ainsi que les engagements subséquents pris par elles pour le cycle stratégique en cours, qu'elles doivent davantage œuvrer à produire de la valeur ajoutée dans la vie des citoyens en renforçant la surveillance des systèmes et opérations liées aux industries extractives (I) et en créant les conditions de l'utilisation optimale des mégadonnées dans les processus d'audit (II). En conséquence, elles reconnaissent la nécessité de développer leur propre performance sur ces sujets (III) :

I. Du renforcement de la surveillance des systèmes et opérations liées aux industries extractives

1. Les ISC sont encouragées à aider les gouvernements à identifier et apporter des solutions appropriées aux problèmes organisationnels clés qui impactent les cadres institutionnels applicables aux industries extractives, à travers notamment :
 - la multiplication des audits du secteur des industries extractives axés sur l'évaluation de la solidité et de l'efficacité des dispositifs institutionnel et organisationnel ;
 - le développement de meilleures stratégies de communication avec les gouvernements et l'ensemble des parties prenantes clés pour la mise en œuvre des recommandations d'audit.
2. Les ISC sont invitées à contribuer à une plus grande transparence des processus d'attribution des titres et autorisations requis pour l'exploitation des ressources minérales, ainsi que des opérations de collecte et de gestion des ressources qui en sont issues, en mettant un accent particulier sur les revenus fiscaux et non fiscaux générés, le respect des règles d'affectation et d'utilisation desdits revenus et la sécurisation des fonds pour les générations futures ;
3. Les ISC sont encouragées à évaluer la performance des organes étatiques responsables de la gestion du secteur extractif en s'assurant de la mise en place et du bon fonctionnement des dispositifs et mécanismes de surveillance environnementale et sociale ;
4. Les ISC sont invités à s'assurer de l'effectivité de la mise en œuvre des plans de mitigation des impacts environnementaux et sociaux, ainsi que des plans de réhabilitation et de restauration des sites d'extraction des minerais.

II. De la mise en place des conditions pour l'utilisation optimale des mégadonnées dans les processus d'audit

Les ISC de l'AFROSAI s'engagent à :

1. développer une bonne compréhension des choix technologiques à opérer sur le plan stratégique **et les inscrire au rang des priorités pour l'ISC** ;
2. mettre en place et développer une infrastructure technologique en fonction des besoins identifiés et des processus susceptibles d'être opérationnalisés compte tenu de l'environnement de la gestion des finances publiques ;

3. développer des compétences en matière d'utilisation et d'analyse des mégadonnées en adéquation avec les choix technologiques opérés, à travers notamment :

- des activités de renforcement des capacités professionnelles des auditeurs ;
- la constitution, au sein des ISC, des équipes d'informaticiens spécialisées dans l'analyse des mégadonnées pour accompagner les auditeurs ;
- le développement et la mise en œuvre d'un plan d'informatisation des processus et méthodes d'audit ;
- le développement des plateformes de collaboration et de partage d'informations et de meilleures pratiques entre les ISC et entre Organisations Sous Régionales.

III. De l'amélioration de la performance des ISC de l'AFROSAI sur les questions soulevées dans le présent accord

Pour se donner les moyens d'améliorer leur performance dans ces axes d'intervention, les ISC de l'AFROSAI ont décidé de promouvoir :

- le développement des méthodes et outils d'audit, ainsi que des processus de contrôle et d'assurance qualité pour sélectionner les sujets et conduire les audits financier, de conformité et de performance dans le secteur des industries extractives ;
- le partage des résultats issus des audits et des outils connexes développés par les Organisations Sous-régionales en vue de leur adaptation dans les contextes spécifiques des ISC ;
- l'appropriation par les ISC des solutions disponibles au sein de la communauté des ISC de l'AFROSAI en multipliant les activités de renforcement des capacités et d'entraide par les pairs ;
- l'évaluation des capacités professionnelles et infrastructurelles internes à l'ISC en vue d'élaborer une vision et définir des stratégies d'intégration de l'analyse des mégadonnées dans le cadre des processus d'audit ;
- la mise en place des pratiques adéquates en matière de communication et d'engagement avec les parties prenantes externes en vue d'améliorer la sensibilité des auditeurs à l'utilisation des mégadonnées, et l'impact de la surveillance du secteur extractif ;
- l'intégration dans les processus de planification stratégique déployés au sein des ISC des besoins liés à la numérisation et à l'automatisation des processus d'audit, ainsi que les besoins en partenariat en la matière ;

- la multiplication des audits informatiques ;
- l'amélioration de l'analyse des données aux audits de conformité, de performance et financiers ;
- l'établissement de partenariats pour organiser des activités de formation interrégionales sur les sujets d'intérêt commun.

Au regard de ces nouvelles orientations, les ISC de l'AFROSAI ont besoin de maintenir un niveau de pertinence et de crédibilité élevé face aux défis émergents propres à leur contexte.

Elles réaffirment leur attachement aux valeurs de partage de connaissances et d'expériences et leur détermination à produire un impact significatif dans la vie des populations africaines.

Par conséquent, elles invitent le Président en exercice de l'AFROSAI, conformément à l'article 18 alinéa 3 des Statuts de l'AFROSAI, à veiller en liaison avec les Organes compétents de l'Organisation, à la mise en œuvre du présent Accord et à en rendre compte à la prochaine Assemblée Générale en 2024.

Fait à Dakar, Sénégal, le 18 mars 2022.